

DÉPARTEMENT
du PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
d'ARRAS

CANTON d'AVESNES-LE-COMTE

Mairie D'AVESNES-LE-COMTE

1, rue Neuve BP 7
62810 AVESNES-LE-COMTE
Tel : 03 21 60 67 00
Fax : 03 21 60 67 01
mairie.avesnes@wanadoo.fr



LIVERNON 46 AVESNES-LE-COMTE 62
VILLES JUMELÉES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 23 mai 2017 à 17h30, le Conseil Municipal s'est réuni dans les locaux de la salle du Conseil Municipal de la mairie d'AVESNES-LE-COMTE, sous la présidence de Monsieur Albert DECOIN, en suite de la convocation qui lui avait été régulièrement faite.

Etaient présents: Mr DECOIN Albert, Mr LAPOTRE Martial, Mme GOMES Manuella, Mr ASQUIN Pierre, Mme THILLIEZ Marie-Claire, Mr PETIT Yves, Mme MANSOURI Virginie, Mr EVRARD Vincent, Mme COUSIN Jeanne Marie, Mme FORGEZ Sandra, Mme PRUVOST Maryvonne, Mr SAGEAUX Pascal, Mme DAMBREVILLE Florence,

Etaient absents : Mr DEHOUX Christophe, Mme LECLERCQ Carinne, Mr ANSART Jacques Mr BERTOUT Sébastien, Mr DESAULTY Yann ayant donné procuration à Mr SAGEAUX Pascal.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Marie-Claire THILLIEZ s'étant portée candidate, le Conseil Municipal la désigne comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que cette séance exceptionnelle a pour seul but d'informer le Conseil Municipal sur, et uniquement sur ce point, la suite des orages violents qui se sont abattus sur la commune le 18 Mai à partir de 20H30 et qui ont provoqué des inondations dans plusieurs habitations d'Avesnes le Comte

Monsieur le Maire précise qu'il a souhaité réunir rapidement le Conseil suite au déluge qui s'est abattu sur notre région jeudi 18 MAI, entraînant des inondations dans de nombreux secteurs de notre territoire.

Monsieur le Maire indique donc que concernant la commune, peu de dégâts en général sont à déplorer malgré des chutes d'eau importantes de l'ordre de 60 litres au mètre en moins de 20 mn.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les secteurs vulnérables connues ont été pris en charge dès les premières minutes par les adjoints, lui-même étant en réunion à HAUTE-AVESNES, ce que chacun savait, avec l'aide des Sapeurs -Pompiers, de façon à rassurer les habitants d'une part et leur apporter notre soutien, tout en sauvegardant leurs biens autant que nécessaire.

Monsieur le Maire se félicite que les travaux réalisés résidence Jean Moulin ont permis d'endiguer une très grande partie des eaux de ruissellement qui s'abattaient sur la partie en contrebas de la résidence, sans faire de gros dégâts chez les particuliers, et que cela est rassurant.

Monsieur le Maire précise en outre que d'autres habitations en ont davantage subi, notamment à l'entrée de la rue Pasteur, chez Laurent ASQUIN et les quatre maisons en face de chez lui. Les pompiers et quelques particuliers les ont secourus avec beaucoup de gentillesse et Monsieur le Maire les en remercie.

Monsieur le Maire considère que ce secteur mérite particulièrement notre attention parce que ces cinq maisons sont souvent inondées lors d'événements comme ceux de jeudi dernier et il a dès le lendemain matin, sollicité VEOLIA pour diagnostiquer le problème en vue d'y apporter la réponse adaptée.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la société VEOLIA est donc venue le mardi 23 mai après-midi et livre les premières constatations et ce que les services ont décidé de faire en un premier temps :

- 1) Visite des regards sur l'ensemble de la rue. Avec une glace on pense apercevoir un obstacle sur le réseau, face au 14 Rue Pasteur.
- 2) Une vérification sera exercée dès le 24 Mai par VEOLIA.
- 3) Dès que possible, un nettoyage des deux réseaux de la rue sera effectué
- 4) A la suite, VEOLIA procèdera à un passage de caméra.
- 5) La commune pour sa part devra procéder à la réfection des bordures de trottoir et à la remise à niveau du regard au coin de la rue de la poste et de la rue Pasteur. Ces travaux seront exécutés par l'entreprise à qui sera attribué le marché des travaux de voiries dans différentes rues de la commune. Il pourra être envisagé de démarrer par là.

Sur les autres points névralgiques de la commune, Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas grand-chose à faire d'autres que ce qui a déjà été fait et que la résidence Jean MOULIN, dans laquelle cinq puits ont été réalisés ces dernières années a, assez bien, supporté ce véritable déluge, sans doute jamais vu dans notre secteur auparavant.

Monsieur le Maire constate que seul, lui semble-t-il, une habitation a recueilli quelques centimètres d'eau dans sa cave. Cette maison se situe dans la partie la plus basse de la résidence, en tout cas pas suffisamment pour permettre aux Pompiers de mettre en place un pompage.

Monsieur le Maire rappelle que dans la rue de Barly qui est également un secteur inondable, deux maisons ont subi quelques inondations du fait du débordement du ruisseau.

Monsieur le Maire rappelle enfin qu'il n'aime pas beaucoup les conflits mais que force est de constater que certaines personnes se plaisent à critiquer ce qui se fait sans jamais s'investir eux-mêmes pour résoudre les problèmes, sauf à faire des commentaires inappropriés à la population ou par le biais des réseaux sociaux, commentaires tout aussi malvenus d'ailleurs.

Monsieur le Maire considère qu'il est toujours facile de faire des commentaires, également désobligeant, par rapport au travail du conseil municipal, plus particulièrement sur sa majorité mais que cela est d'autant plus mal venu quand on ne vote pas le budget et que pour autant on prétend que nous pouvons faire d'autres travaux de consolidation sur ces secteurs inondables, en argumentant sur la recette de la vente du siège du SIVOM, pour les réaliser ; Monsieur le Maire considère que c'est vraiment plaider dans le vide puisque cette recette, inconnue à ce jour quant à son montant, n'est pas versée et que face à la population en désarroi c'est facile aussi d'émettre des propos irresponsables pour s'attirer l'assentiment de celle-ci.

Monsieur le Maire estime ces comportements très désagréables pour celles et ceux qui ont en charge la gestion de la commune, qui sont sur le terrain en permanence et qui agissent jour après jour rappelant également que cette soirée du jeudi 18 Mai s'est achevée pour les élus mobilisés que très tard dans la nuit après avoir rendu visite à celles et ceux qui étaient touchés par ces événements atmosphériques importants et qui avaient besoin de leur présence et de leur aide plutôt que d'entendre des commentaires infondés ou de lire des messages révoltants.

Pour conclure et pour l'information de chaque élu, Monsieur le Maire indique qu'il avait engagé lundi matin, près de la Préfecture, une procédure de classement de la commune en catastrophe naturelle et qu'il a immédiatement sollicité VEOLIA pour un complément de diagnostic sur la résidence Jean MOULIN et surtout rue Pasteur.

Dans l'attente des résultats de ces investigations, Monsieur le Maire rappelle que les sinistrés qui ont besoin d'un justificatif, sont invités à se présenter en Mairie en vue d'obtenir une attestation du Maire, signifiant la violence de cet orage pour lequel nous n'avions pas reçu d'alerte météo des services préfectoraux.

Un tour de table a permis à chacun des présents de bénéficier de compléments de renseignements leur permettant de répondre de façon claire aux questions que pourraient leur poser les avesnoises et les avesnois. Vincent EVRARD indique en fin de réunion qu'un système de vis sans fin existait au Pays Bas et que, peut-être, serait-il judicieux d'en parler à l'exploitant tout en ne sachant pas si les réseaux sont susceptibles de les recevoir.

Avant de clôturer la séance, le Maire a rappelé à chacun, son devoir de réserve et surtout de ne pas commenter la situation autrement qu'avec les renseignements qui viennent de leur être diffusés, ce qui était le but de cette réunion : une information complète, juste et concise.

L'ordre du jour unique étant épuisé, la séance est levée à 19h00.